

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CROQUIS SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Ibid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes :
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — — Express.
3 — 50 — — — matin, Poste.
9 — 04 — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers :
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris :
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours :
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On sait combien le gouvernement prussien s'est inquiété depuis quelque temps de la mauvaise gestion reprochée à l'administration de la police de Berlin.

Cette affaire, loin d'être oubliée, tend à prendre au contraire de plus grandes proportions. Le 11 de ce mois on a arrêté un nommé Pritschow, du corps des officiers des constables, prévenu de faux en écritures publiques, et le bruit court à Berlin que des personnages importants se trouveraient compromis par les révélations de cet inculpé.

On ne peut pas prévoir où s'arrêtera cette affaire dont le gouvernement prussien doit gémir, mais dont il lui est désormais impossible d'arrêter le cours. (Le Pays.)

On s'attend, à Vienne, à une modification du ministère. L'arrivée de M. de Hübnér a donné une certaine consistance à ce bruit, qui a pour cause l'inaction reprochée au ministère actuel par l'opinion publique et par les chambres elles-mêmes.

On pense que M. de Hübnér entrera dans le cabinet avec un programme nouveau sur lequel ses futurs collègues ne seraient pas encore entièrement d'accord.

Mais on assure que l'empereur est favorable aux idées émises par M. de Hübnér, et notre correspondant de Vienne nous fait pressentir une solution prochaine dans ce sens.

A Vienne, la mort du comte de Cavour a été tout d'abord considérée comme une cause d'inquiétude pour les intérêts de l'Autriche dans la partie du territoire italien dont elle est en possession.

Mais des idées plus saines et plus vraies n'ont pas tardé à se faire jour au sein du cabinet, qui aurait, à ce qu'on nous écrit de Vienne, reçu des assurances favorables au maintien de la paix, que les ministres de l'empereur auraient résolu de réduire l'armée de 68,000 hommes et de réaliser ainsi une économie de 10 millions de florins.

Peu de jours auparavant et sous la première impression de la mort de M. de Cavour, l'Autriche

avait donné l'ordre de concentrer de nouvelles forces sur le Pô.

Sa nouvelle résolution est plus conforme au sentiment général de l'Europe et peut être considérée comme la conséquence naturelle du programme pacifique que le chef du nouveau ministère italien vient de soumettre au parlement. (Idem.)

Les dernières nouvelles de Constantinople sur la santé du sultan ne sont pas aussi rassurantes qu'on pourrait le désirer. De nouveaux médecins avaient été appelés à la date du 10 juin, entre autres le docteur Mellingen qui a été en Grèce le docteur de lord Byron. Mais S. M. ne veut se soumettre à aucun traitement régulier ni rien changer à son train de vie ordinaire. (Pays.)

Le choix fait par la Porte d'un chef chrétien non indigène pour le gouvernement du Liban a été favorablement accueilli par les puissances.

On discute l'organisation administrative du Liban, celle des conseils provinciaux ainsi que les questions se rattachant à la force armée turque.

La conférence a décidé que le Liban aura, outre un gouverneur, un mudir par six communes et une police indigène de 1,500 hommes. La Porte couvrira le déficit et recevra le surplus. La constitution sera publiée dans quelques jours. — Havas.

Nous avons signalé, il y a peu de jours, la fermentation qui régnait dans la population d'Athènes et dans une grande partie du royaume de Grèce.

Depuis la découverte qu'on a faite d'une conspiration qui ne tendait à rien moins qu'au renversement des institutions et du gouvernement grec, on a fait de nouvelles arrestations.

Les rédacteurs des principaux journaux d'Athènes ont été en butte à des persécutions telles qu'ils ont dû prendre la fuite pour éviter la prison.

Le fait le plus grave qui nous ait été transmis d'Athènes par notre correspondant est celui-ci :

Il a été fait à la chambre des députés la proposition tendant à faire déclarer par la chambre que la nation grecque désire l'annexion des îles Ioniques.

Si cette proposition pouvait être adoptée,

nous croyons que le gouvernement anglais ne serait pas très-empressé d'en favoriser la réalisation.

(Le Pays.)

Une dépêche de Rome ne confirme pas les nouvelles favorables sur le rétablissement de la santé du Saint-Père. Elles feraient, au contraire, pressentir une rechute qui ne serait pas sans gravité.

Les Etats du Zollverein sont vivement préoccupés des difficultés de toute nature qui se rattachent au projet de traité de commerce élaboré entre la France et l'Autriche, mais nous croyons savoir que, grâce au concours actif des agents de la Prusse, les questions les plus difficiles et les plus délicates seront bientôt résolues à la satisfaction des deux pays et des Etats allemands qu'elles intéressent.

Le projet de traité réduirait considérablement les droits sur les vins français pour leur faciliter la concurrence avec les vins allemands.

Nassau et Darmstadt proposent d'adhérer à cette clause du traité, à condition que les droits sur les vins à l'intérieur du royaume de Prusse seront supprimés.

Les autres Etats vinicoles du Sud vont, à ce qu'on nous assure, faire la même proposition.

Des informations qui nous viennent de Berlin donnent lieu d'espérer que la Prusse acceptera cette condition, et par là se trouverait résolue une des questions les plus difficiles qu'ait soulevées en Allemagne le projet de traité commercial dont la France a pris l'initiative auprès du gouvernement prussien. (Le Pays.)

La reconnaissance du royaume d'Italie par la France semble être définitivement résolue par le gouvernement français. On croit que l'avis officiel en sera publié prochainement. — Havas.

M. le comte de Vimercati a quitté samedi Paris pour se rendre à Turin. Nous croyons savoir, dit le Pays, que ce voyage a pour but le fait de la reconnaissance définitive du royaume d'Italie par la France, reconnaissance qui aura lieu d'ici à peu de jours.

FEUILLETON

LA RUCHE D'ABEILLES

(Suite.)

IV. — DÉSASTRE MÉMORABLE.

— La Métairie-aux-Ajoncs ? C'est chez mon père, monsieur, répondit Rigobert en se rapprochant du capitaine.

Tant mieux, mon petit ami.

— Pour y aller, prenez à droite, par le premier sentier du côté de la lande ; après ça le logis est sur la gauche, passé la croix des Entailles.

— Merci, mon gentil berger ; nous avons rencontré votre mère et vos sœurs allant au marché de Laval ; elles nous ont enseigné la route jusqu'ici et nous ont promis d'être de retour avant notre arrivée.

— Pour lors, elles auront fait le tour par la Ferté-Vorlais, car je ne les ai point vues et nous n'avons point quitté d'ici depuis le matin.

Les commerçants qui achevaient d'étendre leur linge au soleil prirent part à la conversation :

— C'est qu'ils viennent de tondre leurs bêtes.

— Je m'en aperçois ; et la récolte a-t-elle été bonne ?

— La laine au père Fricot, c'est la plus belle du pays, comme son miel est le meilleur.

— Sans parler de son lait, s'écria France, pas vrai, Firmin ?

— Ah ! le p'tiot en a taté ?

— Oh ! il était bien bon ! dit Firmin déjà en train de jouer avec les enfants des laveuses.

Le panier à ouvrage de Marie n'était plus entre les dents du chien du capitaine, et les merveilles qu'il recelait faisaient l'admiration des petites paysannes qui touchaient à tout, menus coquillages, boîtes de carton, bracelets de verre, médailles, chapelets, images et joujoux, trésors précieux du joli régiment.

Les rangs étaient rompus sans l'ordre ni la permission d'André Borneval ; France avait donné le mauvais exemple, Edmée et Bettine l'avaient suivi. Après avoir caressé quelques agneaux, la première avisant un gros bélier s'était mise à califourchon sur son dos en se cramponnant à ses cornes. Chacune des deux petites jumelles voulut en faire autant.

Rougeot grognait, les moutons bêlaient, celui qui portait France se tremoussait et prenait la course ; France riait aux éclats :

— Paix ! Rougeot, paix ! disait Rigobert, il n'y a pas de mal.

— Paix, Marengo ! couchez là, disait de son côté Brulard d'une voix sévère.

— Ma fine, voici deux chiens qui ne se font pas bon visage ! s'écria Marguerite.

Le capitaine répliqua gaiement :

— C'est que chacun d'eux est à la garde de son troupeau, et le mien est un peu turbulent, comme vous voyez.

Enchanté de la cordialité de tous les bons campagnards qui l'avaient croisé sur la route depuis le départ de Laval, le vieil officier était dans un de ses moments de bonne humeur. La cavalcade de France, Bettine et Edmée, juchées toutes les trois, — Rigobert aidant, — sur les plus vigoureux moutons, l'amusait d'autant plus qu'il n'y avait aucun danger. Le troupeau de Rigobert était sur un épais gazon où Bettine roulait sans se faire le moindre mal ; Edmée fut désarçonnée de même aux grands éclats de rire de tous les spectateurs. France, intrépide amazone, quoique à cheval sur un bélier passablement farouche, tint bon, en dépit de ses ruades.

C'était plaisir d'entendre le capitaine lui donner une leçon d'équitation pour la circonstance :

— Serre bien les genoux ! penche toi en arrière ! ne lâche pas les cornes au moins !... attention !... Bien !... l'as-tu raideur !

Le bélier se prit à courir de toutes ses forces, sauta sur le chemin, traversa le petit pont et fut poursuivi par Rougeot. Marengo ne put plus être retenu. Rigobert d'un côté, Brulard de l'autre, se mirent à la poursuite des chiens pour prévenir un combat imminent. Le troupeau tout entier, suivant l'instinct de la gent moutonnière, se précipita sur le pont des Saules.

Les nouvelles de Chine, qui nous arrivent par le dernier courrier, confirment les progrès des rebelles. Ils n'étaient plus qu'à 32 kilomètres de Péking, et leur nombre, estimé déjà à 200,000, augmentait tous les jours. — Havas.

Le paquebot le *Massilia* nous apporte des lettres qui nous apprennent que les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre à Péking se sont installés dans leur palais, situé dans le quartier tartare, tout près du palais de l'ambassade russe.

Le gouvernement chinois se dispose à envoyer quelques jeunes Chinois en Europe, pour y apprendre l'anglais et le français et se mettre au courant du mouvement intellectuel dans les deux pays.

Les ambassadeurs entretiennent d'excellents rapports avec le prince Kong, qui leur fait de fréquentes visites.

A la date du 20 avril on attendait d'un moment à l'autre la rentrée de l'empereur de Chine à Péking, mais son séjour dans la capitale ne devait être que de très-courte durée. L'empereur doit aller passer l'été dans son palais de Ye-Ho, où le climat est très-tempéré dans cette saison.

Au Japon tout est calme. Les Européens y vivent en bonne intelligence avec les autorités et les habitants du pays.

A Shang-Hai, les fêtes succèdent aux fêtes, les courses aux courses; Anglais et Français se mêlent aux nationaux, qui paraissent prendre un grand intérêt à ces spectacles nouveaux pour eux. (Pays.)

Le *Moniteur* publie le rapport adressé, par le vice-amiral Charner, à M. le ministre de la marine et des colonies sur les opérations qui ont eu pour résultat de nous rendre maîtres de Mytho, une des places les plus importantes de la Cochinchine. Ce rapport est daté de Mytho, 21 avril 1861.

Le commandant en chef des forces françaises en Cochinchine, après avoir battu l'ennemi à Ki-hoa et l'avoir expulsé de Saïgon, avait fait faire une reconnaissance des approches de Mytho, par la route de terre; mais cette route passant dans des terrains marécageux et coupée par de nombreux cours d'eau, présentait de grands obstacles à la marche des troupes, et principalement de l'artillerie. « Il fallait compter au moins vingt-cinq jours pour arriver sous les murs de Mytho. »

Le vice-amiral Charner se décida donc à faire remonter, par quelques canonniers, sous les ordres du capitaine de frégate Bourdais, l'Arroyo-rack-nou-nga, petit cours d'eau, profond d'environ cinq pieds à marée haute, très-fréquenté par les barques du pays, et qui débouche à 3 ou 400 mètres de la citadelle de Mytho. Cette attaque devait coïncider avec une diversion opérée du côté de la terre par un corps de débarquement, en même temps qu'une division de canonniers aurait soudroyé la place du côté du fleuve du Cambodge, qui la baigne au sud. Le commandant Bourdais avait sous ses ordres la canonnière la *Mitraille* et celles en fer nos 18 et 31; elles reçurent à bord deux compagnies de débarquement de la marine et un détachement de trente soldats espagnols. Plus tard, des renforts, s'élevant à environ 500 hommes, conduits par le capitaine de vaisseau Du Quilio, ayant près de lui, pour chef d'état-major, le commandant du génie Allizé de Matignicourt, rejoignirent l'expédition dirigée par

le capitaine Bourdais. Ce dernier avait fait, en quelques jours, des progrès marqués, combattant pied à pied l'ennemi, rompant ses barrages et emportant ses retranchements de vive force. Le 6 avril, le capitaine de vaisseau Du Quilio prenait le commandement en chef.

« Je n'entrerai pas, poursuit M. le vice-amiral Charner, dans les détails de cette hardie expédition; Votre Excellence les trouvera exposés de la manière la plus complète dans les rapports du commandant Du Quilio et du commandant Allizé, que je joins à cette dépêche. Je me bornerai à relater que le 10 avril, après avoir enlevé plusieurs nouveaux forts, s'être frayé un passage à travers les obstacles inextricables d'estacades, de jonques coulées, d'arbres déracinés, l'expédition, assaillie fréquemment par l'armée ennemie et ses brûlots, était parvenue à quelques centaines de mètres d'un fort considérable, situé seulement à 6 kilomètres de la citadelle. C'est au moment où l'on découvrait ce fort, en tournant un coudé brusque, que la canonnière n° 18, suivie par les canonniers nos 31, 22 et 16, reçut trois boulets simultanément, qui portèrent tous. Le premier frappa en pleine poitrine le commandant Bourdais et le tua sur le coup; le second traversa le grand mat et blessa un homme; le troisième atteignit aussi le bord, mais sans blesser personne. Alors, le capitaine Peyron (de la canonnière n° 18), faisant preuve de la plus grande énergie, après avoir pris le commandement des canonniers confiés au brave commandant Bourdais depuis l'arrivée des renforts, canonna vigoureusement le fort et le fit évacuer par l'ennemi. Les troupes de débarquement en prirent immédiatement possession.

« Le lendemain, 11, les derniers devoirs furent rendus par tous les corps au commandant Bourdais, et ses restes inhumés dans le fort d'où était parti le coup meurtrier. A la demande unanime de ses compagnons d'armes, et pour perpétuer sa mémoire, ce fort a pris le nom de fort Bourdais.

« Dans la soirée du même jour, une reconnaissance poussa jusqu'à 200 mètres de la citadelle et fut vivement canonnée.

« Le 12, l'expédition était arrivée à son but. Augmentée des renforts successifs que j'avais envoyés de Saïgon, elle présentait une force de 8 à 900 combattants, et son artillerie, indépendamment de celle des chaloupes et canots armés en guerre, se composait alors de deux pièces de douze rayées, de deux autres de quatre rayées, de huit obusiers de montagne et de six mortiers. Les avant-postes furent établis à 1,200 mètres de la place.

« Le 13, le corps expéditionnaire se porta en avant, et, arrivé près de la citadelle, il y vit flotter le pavillon tricolore. C'était la division de l'amiral Page qui, trouvant cette place complètement abandonnée, l'avait déjà occupée.

« Je dois maintenant, Monsieur le ministre, faire connaître à Votre Excellence les opérations de cet officier général.

« Pendant le mois de mars et les premiers jours d'avril, j'avais, à trois reprises successives, expédié des avisos, avec l'ingénieur Manen, pour reconnaître les passes des branches du fleuve du Cambodge, ainsi que les estacades et les forts que l'ennemi avait établis pour les défendre, mon intention ayant toujours été de mener de front une attaque par le fleuve,

et celle entreprise, soit par la route de terre, soit par l'Arroyo, moyens qui devaient me conduire au but, d'après les considérations déjà exprimées.

« Ce n'est que le 8 avril que je fus complètement fixé sur la navigation du fleuve du Cambodge et sur les défenses ennemies. Je savais, à cette même date, que le corps expéditionnaire, arrivant par l'Arroyo, ne tarderait pas à déboucher sur Mytho. Le moment était donc venu de faire coïncider une attaque par mer avec celle que le commandant Du Quilio conduisait du côté de la terre avec la plus grande vigueur.

« En conséquence, je donnai immédiatement l'ordre au contre-amiral Page (alors mouillé devant le barrage de Bienhoa) de prendre le commandement d'une division, composée des canonniers la *Fusée*, le *Lili* et le *Shamrock*, de se porter à l'embouchure du fleuve du Cambodge, où la *Dragonne*, expédiée en avant-garde, se rangerait sous ses ordres, puis de remonter le fleuve par le bras du sud, qui était le moins fortement défendu, et de venir attaquer Mytho par mer, tandis que le corps expéditionnaire du commandant Du Quilio, avançant par l'Arroyo, devait l'attaquer par terre.

« Voici, au surplus, le résumé des opérations du contre-amiral Page :

« Le 10 avril, à 10 heures du matin, cet officier général part sur la *Fusée*, capitaine Bailly, accompagné du *Lily* et du *Schamrock*, commandés par les lieutenants de vaisseau Franquet et Rieunier, traverse les bancs du Cambodge le lendemain, jette l'ancre à 2 heures de l'après-midi à deux encablures du premier barrage et trouve sur ce point la canonnière la *Dragonne*, capitaine Gallay, expédiée en avant. Pendant la nuit, sous le feu des forts, nos matelots à force de bras avec les calottes et des haches font une trouée dans le barrage; une passe étant ainsi pratiquée à travers l'estacade, le lendemain matin, la division remonte le fleuve. A l'extrémité de l'île qui divise le fleuve en deux bras, elle est arrêtée quelque temps par un second barrage également flanqué de forts armés de 15 à 18 pièces. Heureusement, ce barrage, formé seulement de pieux verticaux livre bientôt passage aux navires, et à une heure et demie de l'après-midi, la division navale, malgré le feu des ouvrages fortifiés qui défendent le passage, continue sa route et vient mouiller à 200 mètres devant la face Sud de la citadelle de Mytho. Cette citadelle avait été évacuée par les Annamites, trois heures environ avant l'arrivée de nos bâtiments; elle est sur-le-champ occupée par un détachement de nos marins commandé par le lieutenant Desaux et fourni par la division navale. Ce détachement est relevé le lendemain par le corps expéditionnaire. Lorsqu'on examine la citadelle de Mytho, dont le tracé est évidemment européen, que l'on voit ses larges fossés remplis d'eau et entourés de marécages sur plusieurs points, le relief et l'épaisseur de ses parapets et son armement de pièces de gros calibre, on peut seulement avoir une idée de l'importance de cette place, et je m'applaudis d'avoir employé tous les moyens dont je pouvais disposer pour la réduire.

« L'heureuse coïncidence, prévue d'ailleurs jusqu'à un certain point, qui a fait qu'une reconnaissance du corps expéditionnaire du commandant Du Quilio

— Je suis la reine des moutons ! criait Blanche.

— Et du berger aussi ! ajouta galamment Rigobert.

Le capitaine, sans inquiétude pour sa vaillante écuyère, s'était reculé à la hâte, dès que sur le passage du troupeau s'étaient élevés des tourbillons de poussière, dont il convenait de garantir sa pauvre vieille redingote.

Elle était si rapée, et l'achat d'une redingote neuve aurait tellement dérangé le budget de la famille, qu'en aucune circonstance André Borneval n'oubliait de la garantir des taches, de la boue et même de la poussière, la préservant ainsi autant que possible du contact destructeur de la brosse.

Avec quel soin Brulard évitait de l'user en la nettoyant; c'était une relique vénérable que ce vieux vêtement à demi-militaire et décoré d'un ruban rouge toujours brillant, mais retourné six fois avant d'être définitivement remplacé.

Quand les boutonnières s'éraillaient, quand les boutons venaient à tomber, on ne perçait point à tout hasard de nouveaux trous dans le vieux drap. Une aiguille intelligente bordait, piquait ou reprisait le tissu en le consolidant. Marie et Blanche rivalisaient à cet égard de précautions filiales. Du reste, aucun des enfants du capitaine n'eût commis la faute grave de le tirer par le pau de sa redingote, plus respectée, s'il est possible, que son habit de grande tenue, intact encore quoiqu'il eût bien dix ans de service; mais il n'était porté que

dans les occasions solennelles. La redingote au contraire servait tous les jours de la semaine comme le dimanche, en ville, à la campagne, en voyage, partout, sauf au logis, où une simple veste de soldat lui était substituée.

La veste et l'habit se trouvaient, en ce moment, dans le havre-sac du caporal Germain dit Brulard, tandis que le capitaine portait en bandoulière un fourreau qui contenait un rechange complet pour chacun des six enfants.

Le reste du bagage de la famille Borneval était mis au roulage la veille du départ d'une ville ou envoyé en charrette dans la ville voisine par quelque occasion de retour.

Jamais l'on ne voyagea taut, avec aussi peu de dépenses. Ajoutons toutefois que le joli régiment était pourvu de feuilles de route et de billets de logement, en vertu d'une concession spéciale accordée au pauvre capitaine (1) sur la demande réitérée du général Maillerive.

Ce général avait été autrefois le colonel d'André Borneval et du brave caporal Germain dit Brulard. Il les avait dix fois l'un et l'autre portés à l'ordre du jour; c'était même sur un de ses rapports que le capitaine fut décoré. Appelé au commandement de la division de Rennes, deux années environ après les malheurs qui frappèrent coup sur coup le vieil officier, il en fut vivement peiné, résolu de lui être utile, ne put absolument lui faire restituer la totalité de sa pension de retraite, mais

(1) Historique.

obtint pour lui, comme compensation, en égard à ses bons services et à sa nombreuse famille, qu'il serait logé gratuitement par les soins de l'autorité militaire en quelque lieu qu'il résidât. Cette concession fut complétée par le droit de se faire délivrer, en cas de voyage, huit feuilles de route avec billets de logement contre les certificats de vie des dénommés : André Borneval, capitaine en retraite; Germain dit Brulard, caporal; Marie, Blanche, France, Edmée, Bettine et Firmin Borneval, enfants de troupe.

Il s'ensuivait que le capitaine trouvait de l'économie à voyager.

Billets de logement pour gens de guerre sont toujours fort mal venus chez les logeurs qui, dans le temps où nous vivons, ne se soucient pas trop d'exercer l'hospitalité.

— Un capitaine, un caporal, de jeunes soldats ! quelle corvée ! — s'écriait-on en recevant l'ordre de leur donner asile.

Mais après avoir craint la visite importune d'une troupe mal apprise, dès qu'on voyait le joli régiment, les physionomies changeaient. Inutile de caserner deux par deux, en divers logis, les gentils voyageurs. C'était à qui se disputerait le plaisir de traiter et de fêter toute la charmante compagnie.

Combien de fois il arriva que pour satisfaire des hôtes jaloux de la préférence accordée à l'un d'entre eux, le ca-

arrivait le 11 au soir à 200 mètres des portes de la citadelle, en même temps que les feux de l'amiral Page paraissaient sur le Cambodge; les troupes qui s'étaient montrées en face de Mytho, dans la reconnaissance du 10, la marche progressive des canonniers en fer détruisant sur l'Arroyo les forts et estacades à mesure qu'elles s'avançaient, toutes ces circonstances réunies ont dû produire le plus grand découragement chez l'ennemi et le décider à fuir et à évacuer la citadelle sans oser affronter le double choc qui le menaçait.

» Les mandarios, en se retirant, ont fait incendier d'immenses magasins de riz et quelques édifices. Le feu cependant n'a pas tout détruit, et j'espère pouvoir arracher à l'incendie une partie de cet approvisionnement.

Dès le lendemain de mon arrivée à Mytho (15 avril), j'ai expédié le contre-amiral Page avec plusieurs canonniers et avisos pour détruire le barrage de la passe du Nord où le cheul offre plus de profondeur d'eau que celle du Sud. La destruction de ces barrages a nécessité un travail opiniâtre et soutenu de la part de nos marins. Aujourd'hui la passe est ouverte et donne passage à nos navires.

» L'expédition de l'Arroyo, commencée la première, a demandé des efforts dont il est presque impossible de se faire idée, pendant une période de quinze jours, pour surmonter les difficultés et les obstacles qu'elle trouvait à chaque pas et refouler les ennemis nombreux qui l'assaillaient de toute part. Le brave commandant Bourdais, mort glorieusement dans le cours de l'expédition, a commencé cette œuvre ardue; le commandant du génie Allizé de Matignicourt l'a menée à bonne fin avec une habileté et une énergie au-dessus de tout éloge.

» Quant à l'expédition par mer commandée par le contre-amiral Page, elle a forcé dans l'espace de deux jours les passes du Cambodge, défendues par une nombreuse artillerie et plusieurs fortes estacades, et a pris la première possession de Mytho. Pour atteindre cet important résultat, l'amiral Page a déployé la résolution la plus énergique et fait preuve du dévouement le plus éclairé et le plus soutenu.

» Veuillez agréer, etc.

» Le vice-amiral commandant en chef,
» CHARNER. »

FAITS DIVERS.

Le Corps-Législatif ne pouvant terminer ses travaux le 19, une nouvelle prorogation sera nécessaire. Cette prorogation ne dépassera pas huit jours, assure-t-on.

Le Corps-Législatif est, dit-on, prorogé jusqu'au 27; la discussion de la loi sur la presse ne commencera pas avant mardi.

— On annonce que M. Deguerry, curé de la Madeleine, accepte le siège épiscopal de Marseille.

— Des journaux ont prétendu que la saisie de l'ouvrage lithographié de M. le duc de Broglie avait été faite en vertu d'un acte administratif.

Ces journaux sont dans l'erreur.

La saisie dont on parle a eu lieu en vertu d'acte judiciaire, et l'instruction se poursuit régulièrement.

pitaine prolongea ses haltes dans certaines localités, passant un jour chez l'un, deux chez un autre, évitant d'être indiscret, mais payant bien son écot en agréable humeur; — car, — ne nous lassons pas de le répéter, toutes les fois qu'il parvenait à oublier ses chagrins, André Borneval était rond, bon diseur et convive joyeux.

Devant un bon visage d'hôte, sa mélancolie se dissipait; — on ne s'apercevait plus de l'irritabilité de son caractère.

Le joli régiment, toujours et partout bien accueilli, aimait à voyager; raison de plus pour que son capitaine changeât volontiers de résidence. Depuis que Firmin était à peu près de force à faire son étape, partie à pied, partie sur les charrettes de roulier qu'on rencontrait en route, le famille Borneval menait, durant la belle saison, une existence nomade, pittoresque au suprême degré.

Elle avait parcouru la Bretagne dans tous les sens.

De Nantes, belle et populeuse cité, aristocratique et commerciale, sise sur la Loire chargée de barques et de navires aux longs cours, de Nantes où l'on passa un hiver, jusqu'à Brest où le capitaine séjourna près d'un mois, — elle avait voyagé à travers les cantons les plus agrestes.

Les paysans et paysannes de ces contrées avaient plus d'une fois salué en leur vieux langage le joli régiment qui ne rencontrait jamais une croix de pierre sans faire le signe de la croix.

— L'Empereur sera, dit-on, entouré, pendant son séjour à Vichy, de plusieurs membres du corps diplomatique, parmi lesquels on cite M. le duc de Gramont, M. le marquis de la Valette et M. Adolphe Barrot.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les élections pour le conseil général et le conseil d'arrondissement sont définitives dans notre pays. Ont été nommés :

Membres du conseil général.

MM. Boucaille, pour le canton sud de Saumur;
De la Selle, pour le canton de Doué.

Membres du conseil d'arrondissement.

MM. Paul Ratonis, pour le canton sud de Saumur;
Bruas, pour le canton nord-est;
Guillot, pour le canton de Montrenil-Bellay.

Le résultat du canton de Vihiers est encore inconnu.

Nous publierons plus tard les chiffres obtenus par chaque candidat dans ces diverses élections.

Nous apprenons que M. Paul Mayand a été élu membre du Conseil Général pour le canton de Montfaucou à la presque unanimité des suffrages.

Notre jeune compatriote M^{lle} Karoly, qui semble devoir remplacer M^{lle} Rachel, est attendue à Saumur. On dit qu'elle jouera sur notre scène le dimanche 30 juin. Elle sera accompagnée des artistes du théâtre impérial de l'Odéon.

A cette première représentation, M^{lle} Karoly remplira le rôle de *Camille* dans *Horace*, tragédie de Corneille. Ce rôle, paraît-il, est un des plus beaux triomphes de notre célèbre compatriote.

La commission des Courses de Saumur signale une erreur qui s'est glissée dans le journal *l'Union de l'Ouest* du 14 juin. Le prix total du chemin de fer est de 1,000 fr. dont 500 donnés par la Compagnie d'Orléans et 500 par la Société des Courses. *l'Union de l'Ouest* porte 1,000 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer et 500 par la Société des Courses, ce qui élève par erreur le total à 1,500 fr.

La femme Farné, née Geneviève Raby, âgée de soixante-quatre ans, de Fontevault, frappée d'aliénation mentale, a disparu, depuis trois mois, du domicile conjugal. Elle a été vue dans Saumur, il y a quelque temps. Prière aux personnes qui sauraient quelle direction elle a prise, de le faire connaître à M. le maire de Denée, près Rochefort-sur-Loire.

Cette, le 26 décembre 1859.

Monsieur Didier,

Votre graine de Moutarde blanche de santé vient de faire merveille: une religieuse, âgée de vingt-trois ans, qui souffrait d'une gastrite depuis deux ans et était tombée dans le marasme, a été radicalement guérie dans trois semaines.

Veuillez me faire un second envoi de deux kilogrammes de cette excellente Graine.

Agrérez, Monsieur, mes salutations,

Signé: CIELLE fils, négociant, quai Rose, 3.

Les Bas-Bretons, toujours défiants et jaloux de leur nationalité perdue, mais profondément chrétiens, étaient sensibles à ces démonstrations de foi religieuse.

Le capitaine savait quelques mots de leur idiome. Au bout de cent pas et de quelques propos bienveillants, les langues armoricaines ne se refusaient plus à parler français. On arrivait ainsi jusqu'à quelque ferme où la bonne galette, le lait caillé, la bouillie de sarrasin et les crêpes fines étaient les moindres friandises offertes au joli régiment.

Le joli régiment, depuis la fin de l'hiver, avait visité une partie de l'Anjou et du Poitou; il allait à Mayenne maintenant, mais le capitaine n'était guère pressé d'y arriver.

Fort des indications de Rigobert que le soin de son troupeau retint au bord du ruisseau des Saules, il s'achemina vers la fameuse lande où devait se trouver la Croix-des-Entailles; mais, soit qu'il se fût trompé de sentier, soit que Rigobert n'eût pas fourni de renseignements suffisants, le capitaine, ne voyant ni croix de pierre, ni métairie, reconnut qu'il s'était égaré.

Dix chemins à peine battus se croisaient au fond d'un ravin encaissé, que bordait d'un côté un verger d'apparence considérable. Dans toutes les autres directions, pour peu qu'on montât sur quelque talus, on n'apercevait que terrains incultes, couverts de bruyères et d'ajoncs.

TAXE DU PAIN du 16 Juin.
Première qualité.
Les cinq hectogrammes..... 21 c. 66 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Pour chronique locale et faits divers: r. GODT.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Après le départ de nos troupes de Syrie, quelques Druses ont fait une démonstration au-dessus de Moukthara. Leur but était de mettre au pillage des villages habités par des chrétiens.

Fuad pacha a marché contre les pillards à la tête d'un détachement de troupes turques, a coupé leur colonne, et les a refoulés dans leurs montagnes.

Turin, le 16 juin. — La *Gazette de Turin* assure que le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique portant reconnaissance du royaume d'Italie par la France. — Havas.

M. MÉRIGOT, CHIRURGIEN-DENTISTE à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 20, le 21 et le 22 de ce mois. (297)

VILLE DE PARIS.

Ouverture des rues des *Feuillantines*, *Neuve-du-Luxembourg*, *Neuve-Sainte-Geneviève*, et élargissement de la rue de l'*Arbalète*, déclarés d'utilité publique par décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858; lesdits décrets approuvant les traités, en date des 2 octobre 1850 et 3 mars 1858, passés à cet effet avec la ville de Paris, aux droits et privilèges de laquelle la *Société du Quartier neuf du Luxembourg* se trouve et demeure définitivement subrogée.

Emission, par ladite Société, de DOUZE MILLE HUIT CENTS OBLIGATIONS garanties hypothécairement, émises à 500 fr. et remboursables, chaque année, à 625 fr. par voie de tirage au sort, dans un délai de 46 ans.

CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION :

- 1° Versement, soit en une seule fois, au moment de la souscription, soit par cinquièmes et de mois en mois à partir du premier versement qui a lieu en souscrivant.
- 2° Intérêts à cinq pour cent, payables sans frais ni impôt les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de la souscription.
- 3° Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr. à partir du versement du premier cinquième.
- 4° Bonification immédiate de 4 fr. 16 centimes

Firmin, fatigué, demandait à s'asseoir.

Ses sœurs criaient famine, et l'on n'avait pas de provisions.

Germain fut envoyé en découverte sur la droite, le capitaine fit une centaine de pas dans la direction opposée.

A peine eut-il tourné le dos que France battit des mains en criant :

— Des pommes ! je vois des pommes !

Elle se précipita dans le verger, grimpa sur le premier pommier venu et commença de cueillir le fruit tentateur.

Edmée et Bettine coururent sur ses traces.

— Marie ! dit Firmin, va me chercher une pomme, j'ai grand appétit.

— N'y va pas, dit Blanche.

— Bah ! fit Marie, reste à garder Firmin, je reviens tout de suite.

Suivie de Marenco, l'aînée de la famille s'avança dans le verger, plus avant que toutes ses sœurs, car elle voulait pour Firmin une pomme bien mûre, et elle n'en voyait que de vertes.

France, Edmée et Bettine faisaient grand bruit dans les branches, elles riaient, elles criaient. Marie se trouva tout-à-coup près du treillis d'une basse-cour où Marenco pénétra en franc maraudeur.

(La suite au prochain numéro.)

pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5° Garantie hypothécaire de l'emprunt montant à 6,400,000 fr. sur une valeur de 14,720,000 fr., non compris la plus-value devant résulter de l'achèvement des constructions.

6° Titres nominatifs ou au porteur, au choix des souscripteurs.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour souscrire :

A Paris, dans les bureaux de la Société, rue Richelieu;

Et dans les départements, chez tous les banquiers, notaires et agents de change.

On peut également souscrire, en versant le montant de sa souscription, dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société du Quartier neuf du Luxembourg, BOUGEAULT ET C^{ie}.

Les personnes qui souscriront en versant leurs fonds dans les succursales de la Banque de France, recevront leurs titres directement de la Société, dans la quinzaine, au plus tard, qui suivra la date du versement. (309)

Marché de Saumur du 15 Juin.

Froment (hec. de 77 k.) 25 60	Huile de lin 49 —
2 ^e qualité, de 74 k. 24 60	Paille hors barrière 48 25
Seigle 17 60	Foin . . . id. 68 56
Orge 12 40	Luzerne (les 750 k.) 66 50
Avoine (entrée) . . . 14 —	Graine de trèfle . . . 60 —
Fèves 48 —	— de luzerne . . . 50 —
Pois blancs 56 —	— de colza . . . 28 50
— rouges 40 —	— de lin 28 —
Cire jaune (50 kil) . 490 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . —
Huile de noix ordin. 60 —	— cassées (50 k.) 66 —
— de chenevis . . . 48 —	

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 75 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 65 à »
La Vienne, 1860	60 à 65

(1) Prix du commerce.

Souzay et environs 1859	1 ^{re} qualité 120 à 145
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1860	75 à 80
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1839	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
Restigny 1860	50 à »
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »

BOURSE DU 15 JUIN.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 96 60.
5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 67 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 96 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHALON.

Les créanciers de la faillite du sieur Chalon, marchand de chevaux, demeurant à Saumur, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le lundi 24 juin courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, Tr. BUSSON. (316)

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, dans un chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire. S'adresser à M. CHAPIN, notaire à Angers. (317)

PAILLES

A VENDRE

En bonne qualité. S'adresser à M. DU BAUT, au Cour-dray. (318)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

JARDIN très-affrui, de 44 ares, à l'entrée de la rue d'Offard, près les Capucins, avec logements et magasin sur la cour d'Offard. S'adresser audit notaire. (282)

A VENDRE OU A LOUER GRANDE MAISON

AVEC TOUTES SERVITUDES DÉSIRABLES, Rue Saint-Nicolas. S'adresser à M. BARRABANT, fabricant de billards, 33. (232)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour cessation d'affaires,

LA FABRIQUE A PLATRE de M. LEGUIN, bien achalandée, située sur la Levée-Neuve, près la Croix-Verte, joignant les ateliers de M. Passedoit, mécanicien, et marchand par une transmission de sa machine à vapeur. Avec cette transmission, on peut broyer facilement 1,500 kilogrammes de plâtre par heure.

Dans le même établissement fonctionne, par un manège, une scie circulaire pouvant débiter, par heure, 200 mètres de lattes ou de treillages. S'adresser à M. LEGUIN, à l'usine. Toutes facilités pour les paiements.

UN JEUNE HOMME désire une place comme cocher ou valet de chambre; il connaît également le jardinage. S'adresser à M. RISCOURT, chez M. Beaumont, propriétaire à Doué.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

A CÉDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE, Située dans un des bons quartiers de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE PARTIE DE LA MAISON, sise rue Saint-Jean, n° 35, occupée par M. POTTET, chapelier. S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (301)

A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, joignant d'un côté M. Cornilleau, mercier, et d'autre côté M. Taugourdeau, peintre. S'adresser à M. VÉRON, rue de Bordeaux, 9. (292)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements de premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait. S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Nouvellement restaurée, rue d'Orléans, n° 30. S'adresser à M^{me} PINEAU-BAUDRY, rue des Payens, n° 3. (208)

A LOUER

DE SUITE

Place Saint-Nicolas,

Une MAISON, avec cour donnant sur le Quai. Vastes dépendances, écuries, magasins, hangars; le tout propre à une auberge ou à une grande exploitation.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de la Chénaisie près Villiers, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (302)

A LOUER

Présentement,

MAISON

Avec salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisines, etc., Sise rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD. (313)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

A CÉDER

DE SUITE,

UNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans une bonne résidence (chef-lieu de canton.) S'adresser à M. GAUDAIS aîné, à Saumur, Grand'Rue, 17. (285)

A louer présentement,

PORTION DE MAISON et Jardin

Grande route du Pont-Fouchard. S'adresser à M. Godfroy, imp^r, Grand'rue, à Saumur.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

GUÉRISON DE LA VIGNE, Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur. Prix: 35 fr. le sac de 100 kilos. Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

A CÉDER PRÉSENTEMENT

GRAND HOTEL DE FRANCE

Rue d'Orléans, à Saumur,

Pour cause de cessation d'affaires.

S'adresser à M^{me} veuve OGÉREAU, qui exploite ledit hôtel. (303)

BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage et piscine aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables. (286)

HYGIÈNE DES INHUMATIONS PAR LA MIXTURE FALCONI.

Nous n'annonçons pas une nouvelle découverte en indiquant les prérogatives de la *Mixture Falconi*; il y a près de neuf années que Paris a adopté ce système de soustraire aux familles qui pleurent la perte d'un parent, le désagrément physique et révoltant des émanations pernicieuses; par l'addition dans le cercueil de cette poudre, toute émanation liquide ou gazeuse est empêchée, et le corps est, par ce moyen, soustrait à cette prompte et rapide décomposition qui oblige à accélérer son enterrement.

Toute facilité pour retarder le moment fatal de la fermeture de la bière, et donner ainsi le temps aux parents absents d'arriver pour revoir encore une fois les traits du défunt, sans crainte pour la santé des assistants, et surtout sans la terrible préoccupation d'une mort apparente.

Pendant la saison d'été où la décomposition est accélérée davantage, ce système de remplir le cercueil de la *Mixture Falconi* est un devoir impérieux pour tous, afin d'éviter les cas de maladies qui peuvent se développer par l'absorption des miasmes; nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que cette poudre, provenant directement de Paris, et timbrée du nom de l'inventeur, se trouve à l'ADMINISTRATION DES POMPES FUNÈRES DE NOTRE VILLE.

ODONTINE

ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'**Odontine** et l'**Elixir odontalgique** BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur roussigné,